

## **REGLEMENT DECHETS VERTS**

### **LE SERVICE**

Service public gratuit assuré par la collectivité de Campagne.

### **LE BENEFICIAIRE**

Tout particulier vivant sur Campagne sans condition de ressource financière ou matérielle, à l'exception des professionnels.

### **ORIGINE DES DECHETS VERTS**

Les déchets verts sont issus de l'entretien des jardins publics, des espaces verts, des jardins des particuliers. Ils sont constitués de feuilles mortes, de déchets de petit élagage, de tontes de gazon, de taille d'arbustes et sont produits par la collectivité et les particuliers.

### **VALORISATION**

La mise en décharge des déchets verts est interdite depuis le 1er juillet 2002 et doivent faire l'objet d'une valorisation.

Une des filières retenues est le compostage. C'est un procédé simple compte tenu de la teneur en matière organique, en eau, du caractère fermentescible et de la faible toxicité de ce type de déchets.

Le compostage peut être organisé par une collectivité locale, une entreprise ou par les particuliers (compostage individuel).

Il peut se faire avec des déchets verts seuls ou en mélange avec d'autres matières organiques : boues de station d'épuration, fraction fermentescible des déchets ménagers.

Le compost obtenu peut être utilisé comme amendement organique valorisé dans les espaces verts, en agriculture ou par les particuliers.

### **COLLECTE**

Ces déchets feront l'objet de collectes sélectives devant votre domicile ou par apport volontaire en déchetterie de Saint Pierre du Mont.

Conditionnement des déchets verts :

- Poids Maximum de conditionnement 30Kg
- Branchages : fagot de 1 mètres maximums
- Tontes et feuilles mortes : conditionnement en poubelle plastique ou sac plastique renforcé réutilisable

### **RAMASSAGE**

**Département des LANDES**  
**MAIRIE de 40090 CAMPAGNE**

Tél. 05 58 44 76 37

Du 15 Mars au 15 septembre :

- Le jeudi le 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine du mois

Les autres mois :

- Le 1<sup>er</sup> Jeudi du mois

### **Apport à la déchetterie de Saint Pierre du Mont**

Saint-Pierre-du-Mont (Route de St Sever)

**HIVER** : Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h et 14h - 18h00. Samedi 9h00 - 12h et 13h30 - 15h30

**ETE** : Du lundi au vendredi : 7h30 - 12h et 12h30 - 14h30. Samedi 7h30 - 12h et 12h30 - 15h30

### **Service communal payant**

Si vous avez des déchets verts en grande quantité vous pouvez louer la remorque de la commune, ce service comprend la mise à disposition de la remorque au lieu de ramassage et le transfert des déchets à la déchetterie.

Tarif : 40 € par remorque évacuée avec un maximum de trois rotations par an et par bénéficiaire.

### **Compostage individuel**

Au domicile, différentes solutions existent pour composter.

Elles dépendent notamment de la surface de votre jardin, de l'importance des déchets à composter, de votre utilisation du compost et de la proximité de votre voisinage. On préconise généralement un compostage en :

- Composteur pour les petits jardins,
- Tas pour les grands jardins > 1000 m<sup>2</sup>.

Le SICTOM met à disposition gratuitement un composteur individuel pour les familles possédant un jardin.

Ces composteurs sont à demander directement auprès de la collectivité

Bien cordialement,

**Frédéric CARRERE**  
**Maire de Campagne**